

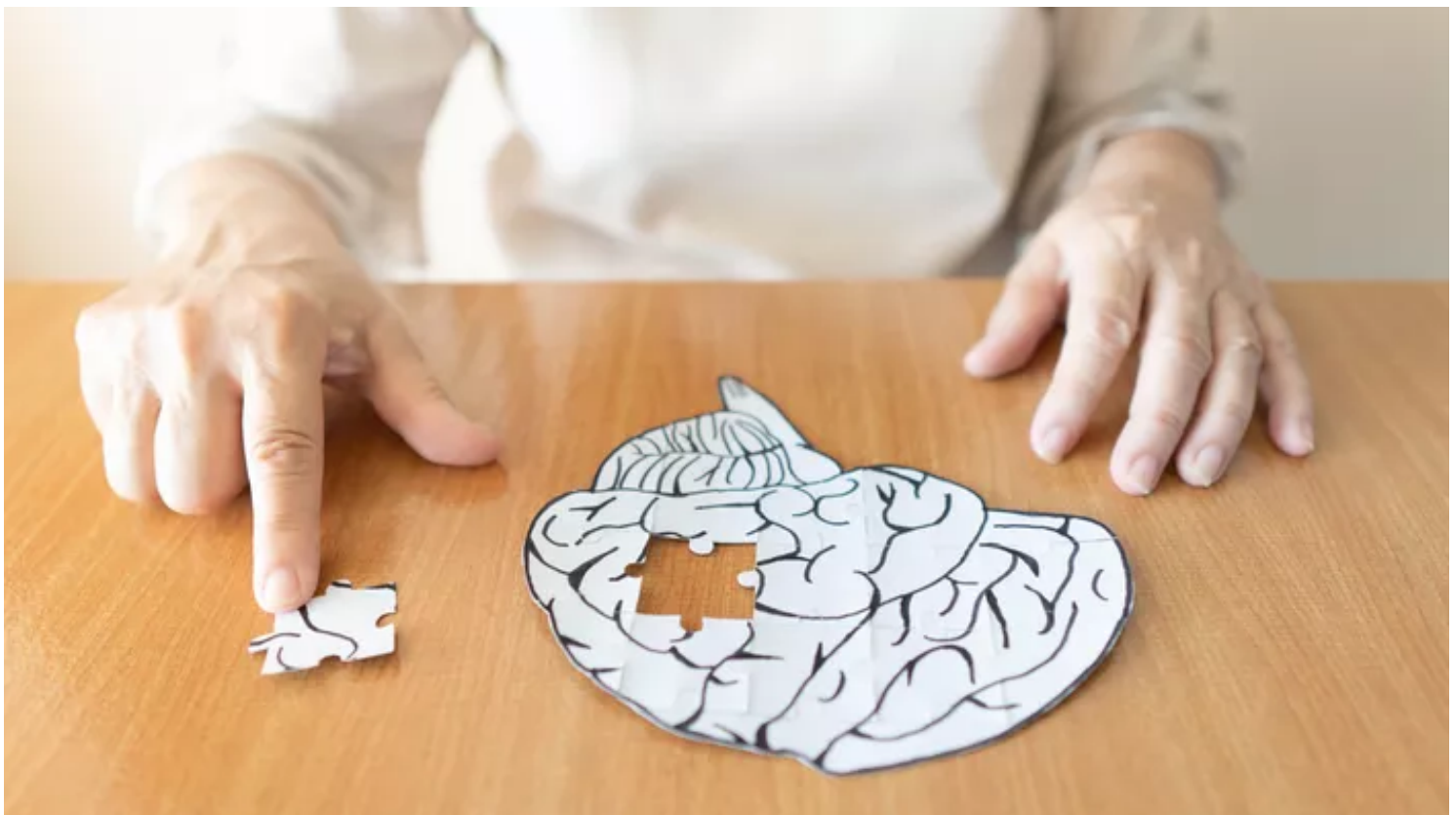
Covid-19 : une malade d'Alzheimer condamnée pour défaut d'attestation

La femme de 73 ans avait bien rempli une attestation pour faire ses courses mais elle n'avait pas indiqué la bonne date.

Par **Le Figaro**

Publié il y a 4 heures,

Mis à jour il y a 1 heure



La septuagénaire est atteinte de la maladie d'Alzheimer depuis 5 ans. *Orawan - stock.adobe.com*

Une septuagénaire atteinte de la maladie d'Alzheimer a été condamnée vendredi 4 décembre par le tribunal de police de Vesoul pour défaut d'attestation, indique [France Bleu Besançon](#) ce lundi.

Les faits remontent au 28 avril 2020, pendant le premier confinement. La femme de 73 ans avait bien rempli une attestation pour faire ses courses dans un supermarché près de chez elle à Luxeuil (Haute-Saône), mais n'avait pas indiqué la bonne date. Contrôlée

par la police municipale, elle avait alors été verbalisée.

Malgré les démarches de sa fille qui a démontré qu'elle était atteinte de la maladie d'Alzheimer depuis 5 ans et qu'elle était suivie par un neurologue, la mise en cause a dû régler une amende majorée de 166 euros et a été jugée coupable de défaut d'attestation. Le maire de Luxeuil avait pourtant demandé la clémence de la police municipale après avoir été contacté par la fille de la septuagénaire. Le procureur avait lui aussi demandé la clémence au tribunal.

À VOIR AUSSI - Anne-Marie Beauvais: «Il faut faire tomber les préjugés sur la maladie d'Alzheimer»